

Nouveau référentiel métier pour les enseignant·es-animateur·trices d'ESC : une victoire pour les personnels ?

Un référentiel métier qui renforce nos objectifs pédagogiques et nos missions

Ce sera :

- L'occasion d'appuyer l'utilité de nos réseaux régionaux dans une époque et un contexte financier qui les malmènent. La note de préparation des forums ALESA l'explique: *“ Les réseaux régionaux Cultures, Médias et Associations, là où ils sont dynamiques, intègrent cette nouvelle visée dans les rencontres qui existent déjà.”*
- Dans les régions où cette modalité n'existe pas et que le réseau CMA n'a pas la capacité de le faire, l'initiative peut venir d'un établissement qui assure la coordination de rencontres qui devront réunir au moins 4 ALESA de 4 EPLEFPA différents.
- L'occasion d'appuyer les missions d'animation des territoires et l'implication sans cesse croissante de l'ESC pour le rayonnement de l'EPL dans son environnement (rien dans ce sens sur nos fiches individuelles).
- L'occasion de réaffirmer la confiance envers les collègues sur leurs capacités à définir eux·elles-mêmes comment utiliser leur tiers temps !

La Note de service pointe à juste titre les évolutions majeures des pratiques sociales et culturelles des apprenant·es. Elle insiste sur l'impact profond de l'usage des écrans. Elle encourage donc les collègues à adapter leurs pratiques en les assurant de moyens logistiques et organisationnels. Mais de quels moyens parle-t-on ? Le flou qui entoure les moyens annoncés risque de laisser les enseignant·es seul·es face à des enjeux éducatifs majeurs. Il ne suffit pas de lister les espaces dédiés à l'animation pour répondre à ces mutations. **Nous continuerons à demander que les moyens soient clairement fléchés. Les propositions ne sont pas à la hauteur des enjeux actuels !**

Des dangers évités : la lettre de mission et l'entretien individuel

Lors des échanges avec la DGER, deux points ont fait l'unanimité : le projet de Note de service nous proposait une lettre de mission et un entretien individuel avec le D1 pour lister et vérifier nos actions sur notre temps d'animation. Cela a été ressenti à l'unanimité comme un moyen de surveillance et d'orientation de l'utilisation de ces heures d'animation. En plus, la Note de service évoque un calcul de 4h à passer avec les apprenant·es, contigeant ainsi les différentes missions que nous devons effectuer.

Nos interventions ont réussi à “assouplir” ces deux éléments, Nous allons avoir à écrire une “fiche individuelle d'actions d'animation” pour annoncer en début d'année nos activités, en faire le bilan en fin d'année, mais sans avoir à la co-signer avec le D1. Il nous faudra toutefois être très vigilant·e à ce que la direction n'utilise pas ce document comme moyen

de pression et comme outil pour orienter nos activités alors même que les enseignant·es sont fondé·es à expertiser eux·elles mêmes les besoins.

La production de tels documents reste cependant chronophage.

Des risques qui demeurent : l'utilitarisme et la volonté de contrôle

Les précisions demandées sur la répartition des 8h d'animation pour un ETP démontrent le souci de l'administration de contrôler nos activités d'animation. Le tableau que nous avons à compléter au verso de cette fiche individuelle nous amène à déclarer nos intentions d'animation en privilégiant les temps face à face ou côte à côte : des demandes que nous entendons depuis de nombreuses années et qui visent à nous cantonner à des temps de garderie en opérant une confusion entre animation et fonction de surveillance.

Ces nouvelles notions de face à face et de côte à côte sont à même de susciter la défiance. Peut-on imaginer que depuis 60 ans les enseignant·es d'ESC n'imaginent pas leur temps d'animation au service de leurs élèves ? Au service de leurs apprentissages, de leur implication au sein des ALESA, de leur intégration sociale et culturelle ?

Enfin, c'est un secret de polichinelle que de dire que dans certains établissements, l'ESC n'est envisagée que comme un outil de valorisation au sein des territoires.

Une nécessité : un statut clair reconnu par un décret

Cette publication, l'ensemble des échanges qui l'ont précédée, comme les réalités disparates du terrain démontrent, une fois de plus et s'il en était encore besoin, la nécessité de publication d'un décret sécurisant le statut particulier des enseignant·es d'ESC. **Le SNETAP-FSU, fort de ses mandats de congrès, continue et continuera à œuvrer sans relâche en ce sens !**

Nouvelle Note de service sur la mise en place des ALESA : c'est juste un toilettage !

La NS ALESA publiée au cœur de l'été, le 13 août dernier, ne constitue qu'un nouveau cadrage rappelant des textes de lois sur les associations. Elle a pour mérite de remettre la formation citoyenne et l'autonomie de son fonctionnement au cœur du sujet. Elle ne propose malheureusement pas de réponses concrètes aux problèmes de gestion et d'animation malgré la volonté de faire vivre une association démocratiquement dans le contexte d'un établissement scolaire.

Cette Note de service laisse de côté le rapport de force qui peut exister entre une banque et les représentant-es de l'association pour obtenir les droits d'utilisation d'un compte en banque qui peuvent allonger les délais ou rendre impossible son utilisation par un bureau élu, au mieux, fin septembre pour une année scolaire. Des points pratiques importants sont laissés de côté.

Elle ne règle pas les délais de suivi de début d'année : comment faire pour que l'association soit active rapidement quand il n'y a pas de personnels référents pour l'action administrative de l'association en l'absence du président et du trésorier qui auraient quitté l'établissement ?

Elle tente d'explicitier la relation entre l'EPLEFPA et l'ALESA mais sans couper complètement les liens entre les finances de l'EPLEFPA et celles de l'association en permettant par exemple le "don vers l'EPLEFPA" tout en listant une série d'actions devant être interdites aux agent-es de l'établissement.

En conclusion, cette Note de service remet à jour les textes légaux gérant les associations loi 1901 et leur implantation dans les EPLEFPA. Elle ne donne, par contre, que des pistes pour éviter la gestion de fait par des agent-es. Même si elle remet en avant l'intérêt d'une telle association pour la formation citoyenne des apprenant-es (spécifique sous cette forme aux lycées agricoles), elle ne propose rien sur le problème concret de la mise en place de nouveaux bureaux chaque année, ne permettant pas d'avoir une association active dès le début de l'année scolaire.

Il est inquiétant de voir que le nécessaire bilan à réaliser nationalement (comme le rapport réalisé d'évaluation de la mise en oeuvre des ALESA en 2009) ne semble vouloir être préparé que sous forme de forums régionaux avec des volontaires qui doivent présenter un projet (liant au moins 4 associations) pour le 26 septembre alors que les bureaux ne seront, pour la plupart, pas élus.